

Les transitions écologiques et énergétiques
comme facteur de gain de compétitivité

fiche
1

Développement des circuits courts et de proximité
en Nouvelle-Aquitaine

OBJECTIFS

Les objectifs fixés dans la feuille de route Alimentation durable et locale en Nouvelle Aquitaine sont :

- > créer de la valeur ajoutée au bénéfice des agriculteurs,
- > développer les approvisionnements en produits locaux de qualité dans les différents marchés régionaux, dont la restauration collective publique régionale notamment des lycées,
- > relocaliser l'économie alimentaire dans une approche territoriale.

Dans Néo Terra, la Région s'est fixé un objectif de 30% des exploitations en circuits courts d'ici à 2030.

CIBLES

(en termes de taille et filière)

- Aides à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles par les agriculteurs et leurs groupements via le PCAE
- Aides aux entreprises agroalimentaires (IAA)
- Accompagnement collectif des agriculteurs
- Aides à la promotion et à la communication des organisations de producteurs, des structures de promotion collectives et des interprofessions
- Plan d'action en faveur de l'approvisionnement en produits locaux, de proximité et Bio dans la restauration collective des lycées de Nouvelle-Aquitaine
- Soutien à l'organisation de la demande des établissements publics d'enseignement : groupements, coordination

IMPACT BUDGÉTAIRE

(en précisant la part couverte par le BP 2020)

En 2019 :

- > 5 structures collectives accompagnant la professionnalisation des acteurs soutenues pour 112 125€ dont 38 500€ en faveur du pôle régional de compétence sur la restauration collective,
- > 15 projets de coopération accompagnés pour le développement des circuits alimentaires locaux, pour un montant de subvention régionale de 682 184€ (Agri + DATAR),
- > progression marquée des produits locaux dans les marchés de l'ACE-NA (+56% avec + 3,4M€), 25% de produits locaux, dont bio.

BP 2020 :

- > 3M€ investissement PCAE transformation et commercialisation par les agriculteurs et leurs groupements dont chèque numérique commercialisation en circuits courts lancé en juillet 2020
- > 0,45M€ AE : Appel à Projets Coopération pour les circuits alimentaires locaux (+ 0,5M€ budget DATAR) + financement des réseaux

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE
DANS LE CONTEXTE DE CRISE

Les circuits courts et de proximité et les circuits alimentaires locaux représentent des opportunités de diversification et de création de valeur pour de nombreuses exploitations agricoles et entreprises agroalimentaires.

Le développement de ce type de commercialisation est un gage d'amélioration de notre souveraineté alimentaire et de maintien des emplois sur le territoire.

Les circuits alimentaires de proximité contribuent à répondre aux besoins des marchés économiques locaux et régionaux, dans un souci de juste répartition de la valeur.

**Les transitions écologiques et énergétiques
comme facteur de gain de compétitivité**fiche
2**Améliorer l'efficacité hydrique des industries**

afin de réduire leur besoin en eau et améliorer la qualité de leur rejet

OBJECTIFS

- > soutenir le développement et la croissance des entreprises industrielles tout en réduisant leur impact sur la ressource en eau en combinant diminution des volumes d'eau utilisés, optimisation de la production à quantité d'eau équivalente et limitation/amélioration de la qualité des rejets dans le milieu naturel,
- > assurer une continuité de l'activité industrielle en sécurisant l'approvisionnement en eau notamment en période de stress hydrique (arrêts sécheresse) dans un contexte de changement climatique,
- > maîtriser l'évolution du coût global de l'eau pouvant impacter à moyen termes les charges d'exploitation des entreprises,
- > encourager « l'excellence environnementale » afin d'anticiper l'évolution des normes de protection environnementale, et de répondre aux exigences environnementales croissantes des consommateurs et investisseurs...).

CIBLES
D'ENTREPRISES

(en termes de taille et filière)

- Entreprises industrielles et agro-alimentaires

IMPACT BUDGÉTAIRE
(en précisant la part
couverte par le BP 2020)

La Région Nouvelle-Aquitaine propose une réponse sur mesure afin de répondre à la diversité des acteurs industriels concernés (taille de l'industrie, eau/énergie) :

- > Direction Environnement : **2M€ en AP**
(couvert en 2020 dans le cadre de la mise en œuvre Néo Terra)
- > DPI et D Agri : dans le cadre du BP 2020

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE
DANS LE CONTEXTE DE CRISE

*Encourager la responsabilité sociétale des industriels induisant un impact positif sur la marque employeur (attractivité), économique (charges d'exploitations réduites en consommation et en traitement) et développant un atout différenciant vis-à-vis des clients actuels ou futurs.
Amélioration de la résilience de l'industrie dans un contexte de stress hydrique (sécheresse).*

Les transitions écologiques et énergétiques
comme facteur de gain de compétitivité

fiche
3

Faire du potentiel photovoltaïque de la région une opportunité
pour les industriels Néo-aquitains

OBJECTIFS

Face à la compétitivité accrue du solaire photovoltaïque, les développeurs de projet expérimentent de nouveaux modes de contractualisation de leur électricité sous forme de contrats d'achat direct de gré à gré - Green Corporate PPAs. Leur production d'électricité est directement revendue à un consommateur industriel offrant, en plus du verdissement de leur électricité la garantie d'un prix fixe aux industriels sur 10 à 15 ans.

L'objet de ce nouvel Appel à Manifestation d'intérêt est double :

- > faciliter l'accès pour les sites d'entreprises industrielles situées sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine à accéder à ces nouveaux types contrats en leur garantissant la sécurisation du prix et le « verdissement » d'une part de leur approvisionnement électrique,
- > faire émerger des projets additionnels de centrale solaire sur le territoire de la région, grâce à l'engagement de consommation d'un industriel implanté localement, sur des sites préférentiellement sur des terres à faible valeur naturelle, agricole ou artificialisées.

CIBLES
D'ENTREPRISES
(en termes de taille et filière)

Les bénéficiaires éligibles devront satisfaire aux conditions suivantes :

- site industriel de production situé en Nouvelle-Aquitaine,
- consommation électrique du ou des sites de production situé en Nouvelle-Aquitaine supérieure à 5 GWhe/an.

Les subventions et/ou garanties accordées par la Région le seront au bénéfice du développeur/investisseur dans le projet de centrale solaire, même si le bénéficiaire à terme de l'aide sera bien l'industriel qui contractualisera le PPA puisque la subvention devra être intégralement répercutée sur le prix de vente de l'électricité à l'industriel.

IMPACT BUDGÉTAIRE
(en précisant la part
couverte par le BP 2020)

- > **pour 2020**, le budget prévisionnel serait de 1,4M€ maximum (600 000€ en garanties et 800 000€ en subvention), pris sur BP 2020,
- > **sur la période 2020-2022** pour accompagner 9 projets de centrales solaires : environ 6M€ (2M€ de subvention et 4M€ de garantie).

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE
DANS LE CONTEXTE DE CRISE

- > La fixation d'un prix fixe d'électricité sur une longue durée est un gage certain pour la compétitivité économique des industriels néo-aquitains et permettra le maintien de l'emploi sur les sites industriels accompagnés.
- > Par ailleurs, l'émergence de centrales photovoltaïques sur le territoire régional contribuera à développer l'emploi autour de celles-ci (construction, exploitation, entretien, etc.).

Accélérer le développement de solutions énergétiques propres, notamment pour les applications de mobilité et stockage stationnaire d'énergie : Filière batteries

OBJECTIFS

Les systèmes de stockage d'énergie et en particulier les batteries sont au cœur de la transition énergétique de notre société, de nos territoires, de nos entreprises, offrant une capacité accrue d'utilisation des énergies d'origines renouvelables à la production intermittente, et un vecteur d'alimentation des véhicules de transport. L'électrification massive des voitures, constitue une opportunité de marché européen sur laquelle bâtir une filière industrielle avec des acteurs ayant tous les atouts nécessaires pour proposer les prochaines générations de batteries plus performantes, plus sûres, plus vertes et concurrentielles, et ainsi challenger un leadership aujourd'hui asiatique (Japon, Corée, Chine).

La Région Nouvelle-Aquitaine est la première région de France en matière de production de batteries : la chaîne de valeur recherche et industrielle est largement couverte sur le territoire, depuis la chimie, les cellules jusqu'aux systèmes de batteries.

Le cluster Énergie & Stockage lancé par la Région en 2017 compte aujourd'hui plus de 160 entreprises qui interagissent pour développer et déployer commercialement des solutions énergétiques innovantes, et pour consolider la filière Énergie (le cœur de la filière compte plus de 30 000 emplois sur le territoire) sur des sujets transversaux comme la formation.

Enfin, la Région encourage les marchés applicatifs sur son territoire, en favorisant le dialogue avec les acteurs industriels intégrateurs de batteries et en soutenant les déploiements de solutions.

Projets à soutenir à court terme :

- > les projets industriels s'inscrivant dans l'« Europe des Batteries » et faisant l'objet d'accord de la Commission européenne au titre de « Projets importants d'intérêt européen commun » (ou IPCEI en anglais),
- > les projets d'installation de nouvelles équipes de recherche : CEA,...
- > les projets d'innovation d'entreprises régionales développant ou intégrant de nouveaux produits (ou solutions) sur la chaîne de valeur des batteries, de leurs applications ou du recyclage des batteries,
- > les projets d'installation de nouvelles activités sur le territoire.

CIBLES D'ENTREPRISES
(en termes de taille et filière)

Entreprises, établissements publics de recherche et centres technologiques

IMPACT BUDGÉTAIRE
(en précisant la part couverte par le BP 2020)

Prévu BP 2020 : 10M€ (+ FEDER 40M€)

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE DANS LE CONTEXTE DE CRISE

La filière est très dynamique et en pleine consolidation, à un tournant décisif pour l'ancrage de nouvelles activités sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine. Plusieurs projets structurants sont clairement identifiés et sont restés des priorités pour les entreprises concernées malgré la crise. Ils visent à étoffer les activités R&D ou à démarrer des productions, avec des perspectives de création d'emplois directs significatifs dès 2020, et entre 250 et 300 personnes sous trois ans. Cette filière est de plus indispensable au rebond à moyen terme de filières applicatives présentes en région, l'aéronautique notamment.

fiche
5

Définir une feuille de route « Construction durable » pour 3 ans – 2020/2023

OBJECTIFS

Pour rédiger cette feuille de route, 10 ateliers de concertation ont réuni 800 acteurs de terrain sur cinq thématiques élaborées par l'ensemble des organisations professionnelles du secteur, des directions de la Région et des partenaires institutionnels :

- > développer les compétences et former les acteurs du BTP et faciliter le recrutement et fidéliser les salariés,
- > développer l'économie circulaire dans la filière BTP,
- > améliorer l'efficacité énergétique et environnementale dans la construction,
- > stimuler l'innovation dans la construction,
- > les accompagner dans la conquête de nouveaux marchés.

Des propositions d'actions concrètes ont été faites et seront mises en œuvre dans le cadre des programmes d'actions des différentes directions et par les acteurs régionaux de la filière, grâce à l'action du comité stratégique régional de la filière Construction durable. Ce comité regroupera les têtes de réseaux et parties prenantes de la thématique. Réuni une à deux fois par an, il permettra les échanges et le pilotage de la présente feuille de route et d'échanger sur les stratégies des différents acteurs de la filière.

Le comité opérationnel sera quant à lui chargé du suivi de la démarche, de son animation, du respect du calendrier. Il sera composé de représentants des services et directions concernés de la Région et des structures partenaires. Il se réunira autant que de besoin.

CIBLES

D'ENTREPRISES

(en termes de taille et filière)

Tous les acteurs de la filière BTP, qu'ils soient publics ou privés, en associant les usagers et les acteurs institutionnels et les différentes directions de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les architectes et bureaux d'études devront être tout particulièrement sollicités, car le prescripteur et concepteur joue un rôle central dans l'acte de construire.

IMPACT BUDGÉTAIRE

(en précisant la part couverte par le BP 2020)

Les dispositifs financiers seront ceux des directions de la Région impactées par la mise en œuvre de la feuille de route Construction durable.

Des budgets complémentaires pourront être sollicités. Les acteurs de la filière qui ont participé à l'élaboration de la feuille de route pourront également développer des actions qui répondent aux enjeux décrits et participer ainsi à son impact économique à court, moyen et long termes.

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE DANS LE CONTEXTE DE CRISE

L'amélioration des compétences plus en adéquation avec les attentes du marché, le développement de l'économie circulaire, notamment dans le domaine de la construction/déconstruction, l'amélioration de l'efficacité énergétique avec un focus sur le marché de la rénovation à fort potentiel de développement, l'innovation ou l'accompagnement des entreprises vers de nouveaux marchés sont sources de nombreuses créations d'emplois.

Appels à Projets pour la rénovation énergétique du logement

OBJECTIFS

Dans le cadre de la politique régionale de soutien à la rénovation énergétique du logement, plusieurs Appels à Projets sont actuellement proposés :

- > Appel à Projets pour la rénovation énergétique des logements sociaux communaux,
- > Appels à Projets pour la rénovation énergétique de petits collectifs de logements sociaux,
- > Appels à Projets pour la rénovation énergétique des copropriétés,
- > Appels à Projets pour la rénovation énergétique d'opérations groupées d'habitats individuels privés.

Ces Appels à Projets visent à soutenir une rénovation performante et bas carbone des logements et participent à la lutte contre la précarité énergétique en permettant d'offrir, aux occupants, des logements rénovés, aux charges maîtrisées. L'ensemble de ces Appels à Projets peut également contribuer à la revitalisation des centres-bourgs.

CIBLES D'ENTREPRISES (en termes de taille et filière)

Collectivités, communes et EPCI, bailleurs sociaux, syndicats de copropriétés, structures portant la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de particuliers.

IMPACT BUDGÉTAIRE (en précisant la part couverte par le BP 2020)

Le budget annuel dédié à ces Appels à Projets est de **1M€ à 1,5M€**

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE DANS LE CONTEXTE DE CRISE

Les actions soutenues dans le cadre de ces Appels à Projets participent à développer le marché de la rénovation énergétique pour les entreprises locales. Pour rappel :

- > *l'activité entretien-rénovation des logements représente 4,2Md€ du chiffre d'affaires du bâtiment en Nouvelle-Aquitaine (chiffres 2016),*
- > *le secteur du bâtiment emploie 107 200 salariés (chiffres 2017), s'ajoutent 37 000 artisans seuls, et 14 300 intérimaires (en équivalent temps),*

Pour le seul logement social, environ 1,4Md€ ont été investis par les organismes HLM de Nouvelle-Aquitaine en 2017 dans la construction et l'amélioration des logements alimentant 25 000 emplois directs et indirects.

Accompagnement des opérations de rénovations énergétiques des bâtiments publics sur les territoires les plus vulnérables

OBJECTIFS

Le secteur du bâtiment représente en Nouvelle-Aquitaine le 1^{er} secteur consommateur d'énergie à hauteur de 41%, et la part du parc tertiaire représente à lui seul 12% de la consommation énergétique régionale. Le SRADDET et Néo Terra donnent comme objectif à 2030 que 25% du parc public soit rénové énergétiquement, et 100% d'ici 2050.

Par ailleurs, les territoires ont exprimé leur souhait de rénover leurs bâtiments afin d'en réduire la consommation énergétique mais avec un besoin de soutien financier à l'ingénierie et à la réalisation de travaux pour pouvoir passer à l'acte.

C'est donc au travers de ces objectifs et de cette remontée du terrain qu'un nouveau dispositif régional d'accompagnement financier est en cours d'élaboration sur la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Ce dispositif d'expérimentation, en co-construction avec des partenaires de la Région, s'appuie sur un travail en collaboration avec les acteurs de terrain permettant ainsi de cibler au mieux les bâtiments les plus pertinents à rénover.

Ainsi, le dispositif régional de soutien financier s'appliquera :

- > aux opérations de rénovations énergétiques globales et non sur des travaux isolés,
- > aux 22 EPCI les plus vulnérables selon les critères de la DATAR afin d'obtenir un impact le plus important possible sur l'attractivité de ces territoires mais aussi et surtout sur une diminution drastique de leur facture énergétique,
- > aux typologies de bâtiments les plus pertinentes à rénover : soit les plus énergivores, les plus occupés, avec de fortes émissions de gaz à effet de serre, et surtout utilisant des énergies fossiles car non reliés au gaz. En effet, 13% des bâtiments tertiaires utilisent encore à ce jour des énergies fossiles en Nouvelle-Aquitaine.

Avec comme objectifs de :

- > réduire les consommations d'énergies des bâtiments publics et donc la facture énergétique des collectivités les plus vulnérables,
- > réduire l'empreinte carbone des bâtiments publics notamment par la substitution des énergies fossiles (hors réseau),
- > favoriser l'attractivité et la redynamisation des territoires les plus vulnérables.

CIBLES

D'ENTREPRISES

(en termes de taille et filière)

- Bâtiments publics tertiaires
- Collectivités territoriales
- Les zones les plus vulnérables identifiées par la DATAR à partir de critères socio-économiques : 22 EPCI sur 7 départements

IMPACT BUDGÉTAIRE

(en précisant la part couverte par le BP 2020)

2020 : impact budgétaire nul car couvert par le BP 2020 - DEC

2021 : 2M€ Région + FEDER couvert par le budget de la DEC

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE DANS LE CONTEXTE DE CRISE

Cette action participe pleinement à la relance économique dans le contexte actuel de crise. Ce dispositif d'expérimentation, lancé dès 2020, aurait un impact sur l'emploi à court terme, et jouerait un rôle essentiel dans la dynamique du marché de la rénovation énergétique des bâtiments, favorisant l'activité des entreprises locales dans les territoires les plus vulnérables.

Appel à Projets 2020 « Valorisation des déchets inertes des entreprises du bâtiment et des travaux publics »

OBJECTIFS

Issus des priorités définies dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, adopté le 21 octobre 2019, les objectifs de Néo Terra en matière de déchets inertes visent à développer sur le territoire des installations de recyclage au plus près des lieux de production et proposer une offre de matériaux recyclés de proximité. La Région s'engage, ainsi, à atteindre le taux de valorisation de déchets inertes issus du BTP de 80% en 2025, et s'engage à accompagner la création de 50 plateformes de valorisation des déchets du bâtiment et des travaux publics d'ici 2030.

Cet Appel à Projets doit ainsi permettre :

- > d'obtenir un maillage optimal sur l'ensemble du territoire régional en proximité des lieux de production des déchets inertes du BTP par le développement d'installations de tri/valorisation de déchets inertes performantes ;
- > d'économiser les matériaux d'extraction ;
- > de réduire les quantités de déchets inertes admis en centre de stockage et préserver l'emprise foncière des sites ;
- > de résorber les sites illégaux.

Les installations sont aujourd'hui encore peu nombreuses et afin de faciliter le déploiement et encourager le recyclage, la création de plateformes sur le territoire est encouragée en vue d'aboutir à un maillage du territoire optimisé en respectant le principe de proximité des lieux de valorisation.

CIBLES

D'ENTREPRISES

(en termes de taille et filière)

- les entreprises de Nouvelle-Aquitaine quelle que soit leur taille.
- dans certains cas, les collectivités, pour la gestion des déchets inertes des professionnels, dans la limite de leurs compétences et de la non concurrence du secteur privé.

IMPACT BUDGÉTAIRE

(en précisant la part couverte par le BP 2020)

1M€ couvert par le BP 2020**ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE DANS LE CONTEXTE DE CRISE**

13 000 emplois dans le secteur des déchets et du recyclage sont recensés en Nouvelle-Aquitaine en 2018.

Pour l'année 2018, on dénombre 3 211 emplois en région dans les entreprises privées du recyclage, 2 458 emplois privés en ce qui concerne la collecte des déchets et 1 453 pour leur traitement/dépollution (soit au total 7 122 emplois).

fiche
9

Démultiplier l'accompagnement à la restauration des continuités aquatiques Appel à Projets « Continuité écologique »

OBJECTIFS

Les ambitions 8 (Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité) et 9 (Préserver et protéger la ressource en eau) de Néo Terra engagent la Région Nouvelle-Aquitaine dans la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement visant à soutenir des projets territoriaux de maintien de la biodiversité par la restauration de la trame bleue (continuité écologique) et l'atteinte de 100% de milieux aquatiques en bon état à échéance 2027.

Le rétablissement des continuités écologiques sur les cours d'eau de Nouvelle-Aquitaine à la circulation des espèces piscicoles (dont les poissons migrateurs, véritables marqueurs de la qualité d'un milieu, encore présents sur les bassins de l'Adour, de la Garonne, la Dordogne, de la Charente-Seudre ou de la Vienne...) ou au transit des sédiments, constituent par ailleurs un axe fort de la Stratégie régionale sur l'eau adoptée en juin 2018.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Région inscrit dans le cadre de Néo Terra sa volonté de lutte contre la fragmentation des cours d'eau et des milieux humides, en partenariat avec les **Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, un Appel à Projets spécifique sur la restauration des continuités écologiques** sur les cours d'eau à enjeux (axes stratégiques « migrants » et « têtes de bassin ») durant le 2^e semestre 2020 qui devrait permettre d'accélérer la réouverture de ces axes en facilitant l'émergence de projets.

CIBLES D'ENTREPRISES

(en termes de taille et filière)

Propriétaires publics (Communes, groupements de communes) et privés des ouvrages

IMPACT BUDGÉTAIRE

(en précisant la part couverte par le BP 2020)

4M€ en AP (dans le cadre du BP 2020)

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE DANS LE CONTEXTE DE CRISE

- > La multiplication des sites de travaux (programmes d'investissement) et des chantiers liés à l'Appel à Projets répartis sur l'ensemble des territoires de Nouvelle-Aquitaine (zones aval et amont des bassins versants), contribuera à relancer localement l'activité des entreprises du BTP spécialisées dans le génie civil hydraulique.
- > Le suivi des travaux pour le compte des gestionnaires locaux de bassins versant (Syndicat, Communauté de communes) permettra la pérennisation des emplois ou le recrutement de techniciens-rivières.